

## Administration / Citoyens

### 796 Premier rapport d'activité annuel du Club des juristes

Club des juristes, Rapp. d'activité 2011-2012, éd. [Mare] & Martin, 2012

Le Club des juristes, premier « think tank » de droit en France publie son premier rapport d'activité annuel.

Rappelons que ce club s'est constitué en 2007 autour de trois objectifs majeurs :

- promouvoir la place du droit dans le débat public ;
- encourager le débat et faire émerger une réflexion commune autour de questions juridiques ; comportant de forts enjeux économiques et sociétaux et ce, en favorisant la rencontre de différents acteurs du droit, des entreprises et de la politique ;
- être une force de propositions prospectives et innovantes.

Le Club des juristes compte 40 membres issus du monde juridique et des affaires, que l'on peut classer en quatre groupes de professionnels : praticiens du droit, magistrats, professeur des universités et chefs d'entreprise. De plus, il associe à ses travaux 40 experts renouvelés tous les deux ans : magistrats, universitaires, avocats, parlementaires etc. invités à participer aux commissions et à l'ensemble des événements et des réflexions organisées par le club. Les travaux réalisés au sein des commissions permanentes et ad hoc par les membres et les experts ont permis la rédaction de plusieurs rapports depuis janvier 2012. Par ailleurs, le Club produit des publications régulières dans la presse et notamment dans la *Semaine juridique édition générale* qui apporte sa contribution par la communication qu'elle permet d'établir fréquemment via le Mot de la semaine, secondée par l'application LegalTag (par laquelle, les lecteurs de la semaine juridique peuvent accéder à des contenus vidéo complémentaire aux articles et découvrir un éclairage supplémentaire au

thème traité dans cette rubrique), ou de façon plus ponctuelle à l'instar des « propositions de campagne », le temps de la campagne présidentielle (JCP G, 5 mars au 16 avril 2012).

Le rapport d'activité 2011-2012 retrace les différentes manifestations organisées et regroupe les analyses des différentes commissions dont le but a été de nourrir la réflexion juridique et de favoriser l'évolution du droit. L'une des raisons premières de ce rapport est de faire en sorte que des juristes réunis en « think tank » puissent être lus, compris et entendus. Ce rapport s'articule autour de deux parties.

La première intitulée « La vie du Club » présente les différents événements du club avant d'envisager les publications presse (JCP G et Échos notamment) et l'expertise, fruit des commissions permanentes et ad hoc.

La seconde partie s'intéresse aux différents rapports élaborés par les membres et experts du club. Sont ainsi étudiés six rapports :

- Rapport « Projet de loi sur la participation des citoyens au fonctionnement de la justice pénale » ;
- Rapport « Mieux réparer le dommage environnemental » ;
- Rapport « Réforme des institutions, bilan et perspectives » ;
- Rapport « Pour une administration au service de la justice » ;
- Rapport « Des principes communs pour les autorités administratives dotées d'attributions répressives » ;
- Rapport « Prix de transfert, analyse critique des pratiques actuelles ».